

## DROITS D'ENGAGEMENTS 2012

	TOTAL mini-maxi*	PART FFC	PART COMITE	CLUB ORGANISATEUR ou Projet régional avalisé par l'AG Régionale
<b>EPREUVES</b> : route, piste, cyclo-cross,  - épreuves de Jeunes Minimes & cadets	<b>4€ à 6€</b>	1,48	2,52	0 à 2€
engagement sur place (Majoration facultative des engagements sur place dans le cadre des épreuves piste)	<b>5€ à 7€</b>	1,48	2,52	0 à 3€
- (*) épreuves de Pass'Cyclisme	<b>6,00</b>	0,00	0,00	6,00
engagement sur place (sans majoration)	<b>6,00</b>	0,00	0,00	6,00
- épreuves de Compétition (1, 2, 3ème catégorie et juniors)	<b>6€ à 8€</b>	2,20	3,80	0 à 2€
engagement sur place (Majoration facultative des engagements sur place dans le cadre des épreuves piste)	<b>8€ à 10€</b>	2,20	3,80	0 à 4€
<b>EPREUVES</b> : écoles de cyclisme, free-style, cyclisme en salle, polo-vélo	non soumis au droit d'engagement			
<b>EPREUVES</b> : Coupe de France et Championnats de France	cf. cahier des charges			
<b>EPREUVES</b> : VTT (descente, 4 X, x-country, trial) et BMX (à partir de la catégorie Minimale)		2,20	Tarif régional	

Le droit d'engagement est déterminé par chaque Comité Régional, de manière uniforme sur son territoire.  
La majoration éventuelle des droits d'engagement par rapport au tarif minimum sera reversée dans son intégralité au club Organisateur. Toutefois l'Assemblée Générale du Comité Régional a la possibilité de verser tout ou en partie de cette majoration à un projet d'intérêt Régional.

**(\*) IMPORTANT:**

La reversion de l'intégralité des droits d'engagements au club organisateur est uniquement possible pour les épreuves de Pass'cyclisme existantes au 31-12-2010, et pour les épreuves de Pass'cyclisme créées depuis cette date.  
Une épreuve ouverte aux catégories de compétitions (1-2-3-juniors) transformée en épreuve Pass'cyclisme ne peut pas être bénéficiaire du reversement du droit d'engagement. Dans ce cas, les droits d'engagements restent acquis au Comité Régional